



Doc. 13060
30 novembre 2012

Droits de l'homme et tribunaux des affaires familiales

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, remplacer les mots « C'est pourquoi » avec les mots suivants :

« Suite à l'intervention des services sociaux compétents, »

Note explicative

Surtout suite à l'insertion d'un nouveau paragraphe, mais aussi avant, ce début de paragraphe n'a pas de lien direct et logique avec le texte qui précède.

Déposé par:

MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC

1. 2012 - Commission permanente de novembre

